



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-33943>

Département(s) de publication : **78**

Annonce n° **26-33943**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : VILLE de PARIS - DFA - SDA

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21750001600019

Ville : PARIS

Code postal : 75013

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 78

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/935156?orgAcronyme=r8t>

Identifiant interne de la consultation : 2600430

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : SA4

Adresse mail du contact : dfa-bm4@paris.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 142763309

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Conditions énoncées dans les documents de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Conditions énoncées dans les documents de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 05/05/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Critères d'attribution : Critères énoncés dans les documents de la consultation

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la cuisine professionnelle du CEFP Villepreux
Code CPV principal - Descripteur principal : 71000000
Type de marché : Services
Description succincte du marché : Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la cuisine professionnelle du CEFP Villepreux 4 rue Amédée Brocard 78450 VILLEPREUX
Lieu principal d'exécution du marché : (78) Yvelines
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires : La durée du marché court à compter de la date de notification du marché au titulaire jusqu'à la plus tardive des deux dates suivantes : - soit l'établissement du (des) décompte(s) général(aux) et définitif(s) du (des) marché(s) des travaux objet de la présente mission de maîtrise d'œuvre, - soit l'exécution de la totalité des obligations que doit (doivent) le(s) titulaire(s) du (des) marché(s) des travaux susdits dans le cadre de la garantie de parfait achèvement de ceux-ci. Les délais d'exécution sont indiqués au CCAP. La durée du marché indiquée est ferme et ne fait l'objet d'aucune reconduction. La visite est facultative mais fortement conseillée (voir l'article 2.3 du règlement de consultation librement téléchargeable). Pour présenter leur candidature, les documents à fournir par les candidats sont énoncés à l'article 3.1 du RC. Des niveaux minimaux de capacité sont exigés. Marché à prix forfaitaire révisable. Avant la conclusion du contrat, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L.551-1 et suivant du code de justice administrative. À compter de sa signature, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L.551-13 et suivant du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délais de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriés, dans les conditions définies par le conseil d'état dans sa décisions Département de Tarn-et-Garonne du 4 avril 2014(n°358994)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/04/2026